

Fiche N°

**ESX 24**

Révision

0

Date de publication

18/03/2020

**Références du texte réglementaire**

AM du 20/11/2017, article 4-I

**Mots clés**

Conditions d'utilisation

Dossier d'exploitation

Notice d'instructions

**Sujet**

Art. 4. – I. – L'exploitant définit les conditions d'utilisation de l'équipement en tenant compte des conditions pour lesquelles il a été conçu et fabriqué.

**Question**

Comment l'OH prend en compte les conditions d'utilisation définies par l'exploitant lors des opérations de contrôle ?

**Réponse**

L'OH consulte les conditions d'utilisation lors de l'examen du dossier d'exploitation pour conduire l'opération de contrôle.

Plusieurs cas peuvent se présenter :

- a) En absence de dispositions spécifiques définies par l'exploitant, l'OH vérifie que les dispositions de la notice d'instruction sont appliquées, et elles valent conditions d'utilisation retenues par l'exploitant.

**Nota 1** : c'est généralement le cas des équipements CE d'usage courant tels que réservoirs d'air comprimé, stérilisateurs hospitaliers, petits générateurs de vapeur, etc...

**Nota 2** : Tout écart d'application des dispositions de la notice d'instruction relatives au risque pression, nécessite la présence dans le dossier d'exploitation d'une analyse menée sous la responsabilité de l'exploitant. Les conclusions de cette analyse sont prises en compte par un OH pour la conduite du contrôle.

- b) Pour les équipements mobiles pour lesquels le dossier d'exploitation n'est pas exigible, les conditions d'utilisation sont celles de l'usage technique de l'équipement (bouteille de plongée, bouteille ARI, extincteur, etc.)

**Nota 3** : Le cas de changement d'usage au cours de son service doit être tracé par une intervention.

- c) Pour les équipements pour lesquels la notice d'instructions n'est pas exigible (équipements construits selon les décrets du 02/04/1926 ou du 18/01/1943) les conditions d'utilisation sont celles enregistrées dans le dossier d'exploitation définies comme suit :

- Mode de fonctionnement (continu, cyclique),
- Pression maximale en service,
- Température minimale et maximale en service,
- Conditions opératoires,
- Fluide et traitement éventuel.

**Nota 4** : Le cas de changement de fluide au cours de son service doit être tracé par une intervention

**Commentaires**